

Charte de Préfiguration du projet « Sédimatériaux »

*Projet de coopération
pour l'émergence de filières de gestion et de valorisation, à terre,
des sédiments de dragage portuaires et fluviaux*

I - Préambule : Le contexte français relatif aux sédiments portuaires et fluviaux.

I.A - La sédimentation dans les ports et les cours d'eau, un phénomène naturel incontournable et de plus en plus problématique à gérer.

L'accumulation de sédiments dans les ports, les chenaux d'accès, les canaux, les rivières et les fleuves empêchent la circulation des bateaux et perturbent les équilibres physico-chimiques des cours d'eaux.

Pour assurer le transport fluvial et portuaire mais également participer à l'entretien et la restauration des milieux naturels aquatiques, les gestionnaires doivent entreprendre des opérations de dragage.

Les volumes en jeu sont très importants :

- sur le domaine maritime, l'entretien annuel de l'ensemble des ports français (commerce, pêche, plaisance) représente environ 50 millions de m³ de sédiments dragués (3 millions de m³/an pour le seul Port Autonome de Dunkerque).
- sur le domaine fluvial, 6 millions de m³ sont extraits tous les ans alors que les besoins, pour assurer la navigabilité et l'écoulement naturel des eaux, sont estimés à 9 millions de m³/an (cette valeur n'inclut pas les besoins en matière de reconquête écologique du milieu naturel). Le seul Canal Condé-Pommereuil qui présente des enjeux vis-à-vis du Canal Seine Nord, représente 1,3 millions de m³.

Les opérations de dragage et les conditions de rejet en mer des sédiments portuaires sont désormais bien encadrées juridiquement, ce qui a permis, par la limitation des pratiques systématiques d'immersion, une amélioration notable de la qualité des milieux marins.

Les sédiments de dragage, dès lors que leur gestion à terre doit être envisagée, sont considérés comme des déchets. L'encadrement réglementaire de ces sédiments gérés à terre, qu'ils soient d'origine portuaire ou fluviale, reste aujourd'hui à préciser concernant d'une part leur classification en déchet dangereux ou non-dangereux, et d'autre part concernant les conditions générales de leur gestion à terre (traitements envisageables, valorisations possibles, élimination).

Il n'existe, tant au niveau européen que national, aucune méthode normalisée pour caractériser la dangerosité de ce déchet (en lien avec le critère d'écotoxicité H14), ni aucune filière homologuée de gestion à terre des sédiments. Un groupe de travail ad hoc a été constitué au sein du MEEDDAT pour permettre de définir un protocole de caractérisation des sédiments gérés à terre.

De ce fait, la gestion des sédiments reste actuellement problématique pour les Maîtres d'Ouvrage qui ne se lancent dans des opérations de curage qu'en cas d'extrême nécessité. De nombreuses zones potentiellement intéressantes (bassins, canaux, cours d'eau,...) restent à l'abandon, faute de solutions simples et pratiques pour gérer à terre les sédiments dragués.

Certaines collectivités territoriales – dans le cadre de leurs nouvelles compétences en matière de gestion de certains ports situés sur leur territoire – ont prévu des budgets conséquents dans le cadre de contrats de plan pour disposer de moyens et apporter des réponses à ces enjeux et ces contraintes. Toutefois l'ampleur et la complexité des solutions à identifier, le souci d'apporter des réponses concertées et cohérentes dans un cadre national et communautaire, et la volonté de capitaliser sur ces problématiques conduit à rechercher les meilleures coopérations possibles.

I.B - Des travaux et réflexions menés depuis plus de 10 ans sur la gestion à terre des sédiments.

Des expériences ont été menées et des premiers résultats significatifs ont été acquis sur la problématique du traitement et de valorisation des sédiments portuaires par principalement deux territoires français :

- en région Nord-Pas de Calais où le Port Autonome de Dunkerque et l'Ecole des Mines de Douai, avec le soutien de certains services déconcentrés de l'Etat et du Conseil régional, ont identifié des solutions pérennes de valorisation des sédiments, après dix années de travaux en R&D menées dans le cadre des actions régionales du PREDIS, puis dans le cadre du pôle de compétences TEAM piloté par l'association CD2E ;
- en région Provence-Alpes-Côte d'Azur où le Conseil Général du Var, en collaboration avec les Conseils Généraux des Alpes Maritimes et du Finistère, Marseille Provence Métropole, la Marine Nationale et le Conseil régional PACA, a développé le projet « Sédimard » pendant 8 ans, permettant notamment l'acquisition d'une expertise unique dans la caractérisation des sédiments portuaires et la constitution d'une importante base de données.

Des partenariats spécifiques dans chacune des deux régions - notamment avec des acteurs de la recherche - ont permis de développer des méthodologies de gestion et de caractérisation des sédiments avant dragage, ainsi que des travaux d'expérimentation tant sur des modes de traitement que sur des procédés de valorisation de ces sédiments.

Les premières Journées Nationales de « Prévention et Gestion des Sédiments Portuaires et Fluviaux », organisées à Lille en septembre 2007, ont permis de mesurer l'importance de la mobilisation et des préoccupations des Maîtres d'Ouvrage sur ces questions. Par la présentation des études et travaux de R&D menés essentiellement en région Nord – Pas de Calais et dans le département du Var depuis plus de 10 ans, ces journées ont également été l'occasion de constater la faisabilité technique d'une valorisation « matière » des sédiments dans de nombreux domaines tels que le génie civil, les travaux publics, la réhabilitation de sites naturels, etc. Cela a notamment incité les deux acteurs précités à mettre en commun leurs résultats, à partager leurs expériences et à confirmer leur volonté de les développer au travers d'un projet commun à dimension nationale, projet dénommé « Sédimatériaux ».

Après la tenue du Grenelle de l'Environnement fin 2007 et un congrès mondial de chercheurs sur la thématique des sédiments en juillet 2008 à Lille, toujours à l'initiative de l'Ecole des Mines de Douai et de l'association CD2E, la pertinence et l'urgence de développer ce projet ont été confirmées.

I.C - Des enjeux importants et qui dépassent de loin la problématique spécifique de gestion immédiate des sédiments.

Par l'amélioration des connaissances et la maîtrise des impacts de la gestion à terre des sédiments, étapes indispensables à l'évolution du cadre réglementaire, l'émergence et la pérennisation de filières terrestres de « valorisation matière » appliquées aux sédiments permettraient de répondre à de multiples enjeux de développement durable :

□ au regard des enjeux environnementaux :

- accroître les capacités régionales de transport alternatif par voie d'eau et de limiter les émissions de gaz à effets de serre,
- démultiplier les opérations de reconquête de la qualité des milieux naturels aquatiques et renforcer la biodiversité,
- participer à la prévention des inondations en facilitant l'écoulement des eaux continentales,
- limiter l'extraction de ressources naturelles par la production de matériaux de substitution pour les travaux publics (ex. construction de routes, de quais portuaires ou de digues), ou la réhabilitation de sites (ex. rechargement de plages soumises à l'érosion) ;

□ au regard des enjeux économiques :

- renforcer la compétitivité des ports français par la diminution du coût de traitement de certains sédiments et l'intégration d'une approche environnementale de gestion des ouvrages portuaires,
- développer plusieurs filières industrielles de valorisation des sédiments et renforcer l'innovation dans ce domaine,
- développer rapidement l'ensemble des activités économiques liées au transport de marchandises et de personnes par voies d'eau sur les domaines maritime et continental (ex. tourisme fluvial),
- répondre à la pénurie actuelle de matières premières en travaux publics sur la région parisienne et d'ici une dizaine d'années en région Nord-Pas de Calais, dans le respect de l'environnement ;

□ au regard des enjeux sociaux et sociétaux :

- diminuer les tensions et faciliter la gestion des conflits autour des zones de dépôt et de stockage des sédiments (phénomène NIMBY),
- développer les aménités sur les domaines fluviaux et maritimes (ex. pêche),
- créer des emplois dans les nouvelles filières industrielles de valorisation.

II - Le projet « Sédimatériaux », une réponse adaptée et dimensionnée à la problématique posée et aux enjeux identifiés.

II.A - Le projet « Sédimatériaux » est une démarche collective, à l'échelle nationale, qui fédère les volontés locales des gestionnaires de ports dans la recherche de solutions opérationnelles et innovantes pour une gestion durable, à terre, des sédiments de dragage...

Sédimatériaux comprend la réalisation, dans un cadre environnemental maîtrisé, de plusieurs ouvrages opérationnels à une échelle limitée mais significative.

Les différentes filières testées seront, a priori, conformes aux voies de valorisation mentionnées comme susceptibles d'être envisagées pour la gestion des sédiments dans le guide du Centre d'Etudes Techniques Maritimes et Fluviales.

La démarche scientifique d'accompagnement des opérations pourra être structurée à l'image du guide méthodologique développé par le MEEDDAT pour la valorisation des déchets en TP routiers.

Chaque opération sera soumise aux instructions réglementaires préalables et fera donc l'objet des études d'impacts et sanitaires ad-hoc.

De plus les ouvrages seront instrumentés pour assurer leurs suivis techniques et environnementaux après réalisation.

A travers ces ouvrages qui serviront de référence, intégrant des sédiments de dragage portuaires et fluviaux, le projet du réseau « Sédimatériaux » vise à l'acquisition des connaissances et au partage des pratiques dans le but de démontrer la faisabilité technique, environnementale, économique et sociétale d'une ou plusieurs filières de valorisation des sédiments et de fournir les données indispensables à une nécessaire évolution réglementaire relative à la gestion terrestre des sédiments. A cet égard, les résultats obtenus depuis plus de 10 ans en Nord-Pas de Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur constituent d'ores et déjà un socle de connaissances intéressant.

Dans son principe, le Projet « Sédimatériaux » remplira les missions et fonctionnalités suivantes :

- appui et assistance aux gestionnaires des ports dans la réalisation et le financement des ouvrages de référence en particulier durant les phases de caractérisation des sédiments, de tests et d'essais en laboratoires, de définition et dimensionnement de l'ouvrage, de rédaction des cahiers des charges de travaux, de suivi de chantier et de suivi des ouvrages réalisés (accompagnement individualisé),
- recueil, validation, analyse et capitalisation des données scientifiques et méthodologiques émises localement,
- organisation du retour d'expérience notamment concernant le partage, la diffusion et la communication des connaissances scientifiques et méthodologiques produites, auprès des acteurs du Projet « Sédimatériaux » et de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion à terre des sédiments,
- mise en place des conditions d'un échange constructif et productif entre les différents acteurs.

Ce Projet se réalisera au travers d'une démarche volontaire d'adhérents – actuels et futurs – qui, dans le cadre défini lors de l'étape de préfiguration objet du paragraphe II-C, s'engageront à partager les connaissances et pratiques acquises, et initier des projets communs innovants.

II.B - ... dont les objectifs ambitieux permettront à la France d'acquérir une position déterminante à l'échelle internationale sur les plans économique, scientifique et réglementaire...

Les principaux objectifs du Projet « Sédimatériaux » sont définis comme suit :

- proposer aux gestionnaires des zones maritimes et fluviales des outils opérationnels dont un guide méthodologique et une base de données de référence pour une gestion environnementale, cohérente et homogène sur l'ensemble du territoire national, des sédiments.
- produire les données utiles à l'évolution du cadre réglementaire autour de la gestion terrestre des sédiments pour l'enrichissement des travaux et investigations du Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire,
 - sur les aspects liés à la caractérisation dangereux / non-dangereux des sédiments,
 - sur les acquis scientifiques, techniques et méthodologiques des voies de pré-traitement et de valorisation expérimentées,
 - sur les impacts sociétaux des solutions envisageables,
 - sur les évaluations économiques de l'organisation des filières de gestion terrestre des sédiments,
 - sur une évaluation des impacts environnementaux et sanitaires des différents scénarios, et ce en cohérence avec les autres travaux en cours sur cette thématique, notamment ceux du MEEDDAT relatifs à l'acceptabilité de déchets en technique routière.
- faire émerger et conforter au niveau national de nouvelles filières économiques de traitement et de gestion des sédiments amenant les acteurs français portuaires et fluviaux, de la recherche, et du traitement sur des positions fortes dans la compétition internationale sur ces thématiques,
- créer les conditions pérennes d'un partage d'expériences et de la capitalisation des connaissances acquises par l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des sédiments,
- encourager l'innovation et structurer le développement de travaux de R&D dans les domaines de la valorisation et du traitement des sédiments.

II.C – ... et qui passe par une première étape permettant de définir le cadre partenarial et opérationnel du projet (gouvernance).

Dans la phase de préfiguration du réseau « Sédimatériaux », il convient de préciser et d'approfondir un certain nombre de points importants et indispensables au bon déroulement des opérations, en particulier :

- l'identification des acteurs du projet, information et structuration de la démarche,
- la définition de la gouvernance générale du projet, en particulier concernant le rôle dévolu à chacun de ses membres, la constitution, le rôle et l'articulation des différents comités de pilotage, d'expertise scientifique, de gestion financière, d'animation et de coordination, ainsi que la nature des différents partenariats à établir,
- les moyens humains et financiers nécessaires au parfait accomplissement du projet,
- la qualification précise et détaillée des missions remplies, des fonctionnalités et des outils (ex. « Sédimentothèque ») délivrés par le projet et ses différents acteurs,
- la détermination des indicateurs du projet (indicateurs de moyens, de résultats et d'impacts),
- de préciser certains aspects juridiques liés au projet, en particulier sur la propriété des résultats et les droits d'usage,
- l'établissement des calendriers de mise en œuvre,
- la définition de la communication interne et externe du projet (avant, pendant et à l'issue du projet) ;

mais également :

- les conditions d'émergence, de repérage et surtout de sélection des opérations locales de réalisation d'ouvrages de valorisation des sédiments,
- la détermination du montage financier des opérations locales à développer (budget, financements sollicités, ...),
- les conditions d'accompagnement technique des porteurs de projets locaux ;

enfin, il conviendra durant cette première étape de préfiguration :

- de suivre les projets en cours des gestionnaires de ports afin d'apporter conseils et information mais également de mesurer l'intérêt et les conditions d'une adhésion à la démarche « Sédimatériaux »,
- de proposer un partage d'expériences entre les gestionnaires de ports maritimes et fluviaux au travers d'animations régionales.

III – Objet de la Charte

Sur la base de l'état des lieux et des enjeux liés à la gestion des sédiments, la présente Charte manifeste la volonté commune des signataires de définir et organiser les conditions de lancement du projet « Sédimatériaux » tel que défini ci-dessus, pour aboutir à terme à l'établissement d'une Charte d'engagement définitive impliquant l'ensemble des acteurs concernés.

Partenaires initiateurs

Elle est mise en place à l'initiative des partenaires suivants :

- Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
- Le Conseil régional Nord-Pas de Calais
- La Préfecture du Nord-Pas de Calais
- L'association Création Développement d'Eco-Entreprises (CD2E) basée à Loos-en-Gohelle (62)
- L'Ecole des Mines de Douai

Au travers de leur signature, ceux-ci s'engagent :

- à participer à l'atteinte des objectifs détaillés au paragraphe II-C précédent,
- à soutenir le projet « Sédimatériaux » et en assurer la promotion conjointe,
- à orienter et encourager les différents acteurs institutionnels et scientifiques concernés, qui se déclareraient intéressés, à adhérer au projet « Sédimatériaux ».

Comité de préfiguration

Afin de suivre la réalisation des objectifs définis dans le cadre de cette Charte, tels que définis notamment au point IIC, et notamment d'établir un projet de Charte d'engagement de « Sédimatériaux », il est constitué un comité de préfiguration composé des signataires de la présente Charte de préfiguration

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais en assurera l'animation.


Durée

La présente charte est établie pour une durée maximale de 24 mois à compter de la première date de signature d'un des partenaires initiateurs. Toutefois, la présente charte prendra fin de façon anticipée dès la signature de la Charte d'engagement « Sédimatériaux » par l'ensemble des partenaires initiateurs.

Pour le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

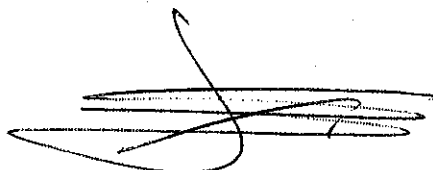
Jean-Louis BORLOO,
Ministre d'Etat

Pour la Préfecture
du Nord-Pas de Calais



Jean-Michel BERARD,
Préfet de Région

Pour le Conseil Régional
Nord-Pas de Calais



Emmanuel CAU,
Vice-Président

Pour l'association
Création Développement d'Eco-Entreprises



Jean-François CARON,
Président

11/ Pour l'Ecole des Mines de Douai



Jean-Claude DURIEZ,
Directeur

La présente charte de préfiguration du projet SEDIMATERIAUX est établie en 5 exemplaires.